# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 1.3

## ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CLAVAP)

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

**"**Par délibération du 22 mai 2014, le conseil municipal a approuvé, à la suite des élections municipales et communautaires du 23 mars 2014, la modification de la commission consultative de l'Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine (AVAP). Sa composition est rappelée ci-dessous.

**Pour la ville de Riorges :**

- Jean-Luc CHERVIN, Maire

- Véronique MOUILLER, adjointe au Maire

- Pascale THORAL, adjointe au Maire

- Alain CHAUDAGNE, adjoint au Maire

- Bernard JAYOL, conseiller municipal

- Alain ASTIER, conseiller municipal

- Roland DEVIS, conseiller municipal

- Gérard ROY, conseiller municipal

**Pour les** **personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine et au titre des intérêts économiques concernés** :

- un représentant du SYRTOM

- Patrick LAOT, représentant de la chambre d’agriculture de la Loire

- un représentant de Roannais Agglomération

- Jean-Luc BOURREAU, architecte honoraire

**Pour les personnes représentant l’Etat et ses services territoriaux** :

- le Préfet de la Loire, ou son représentant

- le Directeur régional de la DREAL Rhône-Alpes ou son représentant

- le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant

L’architecte des bâtiments de France assistera à la commission avec voix consultative.

Gérard ROY ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de le remplacer. Il est proposé de désigner à sa place : Guillaume LARGERON.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.